

Mémoire

2014-2019

Secteur Handicap Région Wallonne

.....
L'ESSENTIEL
.....

Retrouvez le **Mémoire intégral** sur :

- <http://handicap-memorandum-fedawiph.skynetblogs.be/>

et sur :

- www.ance.be
 - www.fissaaj.be
 - www.gasmaes.be
 - www.lnh-asbl.be
-

Mémoire

2014-2019

Secteur Handicap Région Wallonne

L'**UFFIPRAH** (Union des Fédérations Francophones d'Institutions de Protection de la Jeunesse et d'Aide aux Handicapés) et la **FISSAAJ** (Fédération des Institutions et Services Spécialisés d'Aide aux Adultes et aux Jeunes) représentent la quasi-totalité des services relevant de l'AWIPH et unissent leurs forces pour défendre le secteur du Handicap en Région wallonne.

Les besoins des personnes handicapées ne peuvent être rencontrés que via **une juste subsidiation des services** à la hauteur des coûts réels, sans discrimination entre les services et en prenant **les besoins de la personne handicapée** comme point de départ.

Afin de mettre la **personne handicapée et ses besoins au centre de toute politique**, un partenariat ainsi que le processus de concertation, avec les pouvoirs publics sont indispensables.

Nous demandons à être présents et écoutés dans chaque instance, commission ou groupe de travail en lien avec la prise en charge des personnes handicapées.

NOS PRIORITES ABSOLUES

- ▶ **Une subvention des frais de fonctionnement à hauteur de la situation réelle**
La question est urgente : le sous-financement de ces frais asphyxie les services.
- ▶ **La revalorisation des fonctions à responsabilité**
La pénurie de candidatures à ces fonctions complique fortement l'organisation et le management des associations.
- ▶ **La prise en compte de tous les travailleurs dans d'éventuels futurs accords sociaux y compris les emplois liés à la prise en charge de personnes handicapées étrangères.**

Négliger ce paramètre met cet apport appréciable en péril.

LES BESOINS ET DEMANDES DU SECTEUR

LES ACCORDS SOCIAUX

Si de nouveaux accords sociaux sont envisagés une réelle **négociation** avec les fédérations d'employeurs est indispensable.

Les nouvelles mesures pour le personnel doivent être intégralement couvertes par une **subsidiation pérenne**, adaptée aux évolutions (index, ancienneté) et, ce, quel que soit le type de contrat ou de financement.

En outre, ces mesures doivent s'accompagner de décisions améliorant le fonctionnement des services.

L'ENCADREMENT

La valorisation des **postes à responsabilités** est primordiale.

Le taux d'encadrement (plus sa subvention) doit s'adapter à l'évolution sociétale.

De plus, un soutien doit être apporté afin de couvrir

les frais occasionnés par les emplois Maribel. Il est urgent d'agir afin de préserver ces emplois indispensables au bon fonctionnement des services.

Enfin, nous devons disposer de moyens financiers et humains afin de répondre aux besoins et obligations légales en matière de formation (groupes à risques, efforts de formation,...).

LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DES ASSOCIATIONS

L'augmentation des **subventions de fonctionnement** est une priorité.

Les associations sont très inquiètes quant à l'avenir de leur financement. Il est inconcevable que les moyens dont disposent actuellement les associations pour accueillir les personnes handicapées soient encore réduits, que ce soit dans le cadre de mesures d'économie budgétaire imposées par les pouvoirs publics, dans celui du transfert des compétences ou dans celui d'une réforme de subventionnement. Cela nuirait à la **qualité des services** que le secteur peut offrir.

Les obligations administratives des services augmentent. Nous attendons que l'enveloppe budgétaire réservée à ce domaine évolue proportionnellement.

Nous demandons plus de **souplesse**, notamment, pour le calcul des anciennetés, l'admissibilité des charges, la gestion des récupérations et le coefficient réducteur des charges...

Les mesures de simplification administrative ne doivent pas engendrer un nouveau surcroît de travail pour les services qui sont déjà submergés d'obligations.

Les pouvoirs subsidiaires doivent **soutenir les services** dans leur obligation de respecter la loi sur les marchés publics (par exemple, via une cellule d'aide, le financement de conseils par des experts, la mise sur pied de centrales d'achat,...).

LES PRISES EN CHARGE

Un plan visant à lever progressivement le moratoire et à répondre aux demandes légitimes de toutes les personnes handicapées et de leurs familles doit être établi. Et, ce, en ajoutant des places dans les services existants et/ou en créant de nouveaux services, sans léser aucune catégorie de personnes handicapées.

Parmi les solutions, une **pérennisation** des services non ou partiellement subventionnés et leur intégration progressive au sein des services subventionnés, est une piste indispensable à développer.

Tenir compte des spécificités, liées à la prise en charge des personnes étrangères dont l'incidence sur l'emploi est indispensable.

Les catégories actuelles de handicap doivent être revues en fonction de l'évolution et notamment en reconnaissant les troubles du comportement comme facteur alourdissant le handicap.

La prise en charge de chaque personne handicapée doit être financée à hauteur de la catégorie qui lui a été attribuée.

Les questions des transports et de la mobilité doivent faire l'objet d'un vaste chantier à mener avec l'**ensemble des partenaires** susceptibles d'être concernés.

Les inspections, audits et autres procédures telle que la gestion des plaintes ..., doivent être revus dans un esprit de transparence, de séparation des différentes missions et dans le but d'assurer une meilleure communication, dans le **respect** de toutes les parties et sans a priori.

Une solution négociée et réaliste doit être trouvée pour continuer à veiller à la santé des personnes au sein des services où elles vivent et leur permettre de continuer à participer aux activités socialisantes de loisirs et de vacances, malgré d'indispensables soins de santé.

Le secteur du travail en « milieu ouvert » doit être reconnu comme tel, cadré et subsidié en fonction de ses **spécificités**, sans préjudice pour la subsideation du travail résidentiel. Il doit pouvoir avoir accès aux aides de la Loterie Nationale.

Le Budget d'Assistance Personnelle et les aides individuelles sont un soutien essentiel. Ces aides ne peuvent en aucun cas être assurées aux dépens des budgets des autres types d'aides.

LES INVESTISSEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES

Comme les personnes, les infrastructures sont confrontées au **vieillessement**. Afin d'y faire face, la création d'un fonds d'investissement propre à notre secteur est une piste à explorer; ainsi que la prise en charge des intérêts découlant des prêts nécessaires aux constructions et rénovations.

Il est nécessaire de poursuivre le dispositif « UREBA » soutenant les services en matière d'économies d'énergie. Ce dispositif doit être accessible à tous les types de services.

La recherche d'autres pistes et incitants spécifiques doit être une préoccupation politique majeure pour notre secteur.

De nombreuses normes sont imposées aux services (prévention incendie, AFSCA, loi sur le bien-être au travail,...). Loin de nier leur utilité, leur application doit **s'adapter à la réalité** de notre secteur et les moyens financiers doivent être octroyés aux services pour leur permettre de les respecter.

UN HANDICAP, ÇA NE SE CHOISIT PAS, UNE POLITIQUE SOCIALE : **OUI !**

Nous vous invitons à télécharger notre

MÉMORANDUM complet

sur <http://handicap-memorandum-fedawiph.skynetblogs.be/>

et sur : www.ance.be

www.fissaaj.be

www.gasmaes.be

www.lnh-asbl.be

Pour plus de renseignements, contactez :

UFFIPRAH

Union des Fédérations Francophones
d'Institutions de Protection
de la jeunesse et d'Aide aux Handicapés

*Chaussée de Boondael, 6
1050 Bruxelles
Tél. : 0495/ 88 96 69
uffiprah@gmail.com*



*Fédération des Institutions
et Services Spécialisés d'Aide
aux Adultes et aux Jeunes*

*Chaussée de Boondael, 6
1050 Bruxelles
Tél 02/ 648.69.16 - 02/ 648.75.98
Fax : 02/ 648.83.40
fissaaj@fissaaj.be
<http://www.fissaaj.be>*